

PROCÉDURIER

PRÉPARATION, ÉLABORATION, MISE EN ŒUVRE, ET SUIVI D'UN PLAN D'INTERVENTION INTERDISCIPLINAIRE (PII)

INTRODUCTION :

Un établissement est tenu d'élaborer, pour les usagers d'une catégorie déterminée par règlement pris en vertu du paragraphe 27° de l'article 505, dans la mesure qui y est prévue, **un plan d'intervention** afin d'identifier ses besoins, les objectifs poursuivis, les moyens à utiliser et la durée prévisible pendant laquelle des services devront lui être fournis. Le plan d'intervention doit assurer la coordination des services dispensés à l'usager par les divers intervenants concernés de l'établissement (1991, c. 42, a. 102).

Le plan d'intervention interdisciplinaire (PII) est un outil clinique qui fait partie du dossier du patient, et qui sert à la planification et à la coordination des soins et services psychosociaux pour une personne donnée présentant une situation de santé complexe requérant les interventions concertées de plusieurs intervenants. Un PII adéquat comprend le projet de vie du patient (ou attentes à plus court terme), ses besoins/problèmes de santé, les objectifs spécifiques et les modalités d'intervention convenus avec lui (interventions relevant à la fois des intervenants et du patient). Une équipe interdisciplinaire qui élabore et met en œuvre des PII doit démontrer créativité, flexibilité et sens de l'innovation. En effet, chaque patient devrait pouvoir bénéficier d'un PII taillé sur mesure pour lui.

Par ailleurs, tout usager a le droit de participer à toute décision affectant son état de santé ou de bien-être. Il a notamment le droit de participer à l'élaboration de son PII, lorsque de tels plans sont requis conformément aux articles 102 et 103. Dans le cadre d'un partenariat de soins et de services, il est souhaitable que les patients et intervenants travaillent ensemble à l'élaboration d'un PII. Ainsi, patient, proches aidants et intervenants peuvent contribuer conjointement à planifier, coordonner les actions et à intervenir de façon concertée, personnalisée, intégrée et continue autour du projet de vie et des besoins du patient.

Les objectifs d'un PII sont multiples, soit :

- ✓ Synthétiser les informations essentielles recueillies par tous (intervenants, patient, proches s'il y a lieu).
- ✓ Constituer un outil de référence pour les intervenants le patient, les proches s'il y a lieu, lors d'un suivi ou d'une révision du PII.
- ✓ Structurer les discussions des intervenants avec le patient/proche afin d'en arriver à une évaluation globale des besoins du patient/proches, en tenant compte de son projet de vie.
- ✓ Fixer des objectifs communs à atteindre, selon la liste des besoins/problèmes jugés prioritaires.
- ✓ Sélectionner les interventions les plus réalistes, pertinentes et adaptées aux besoins du patient/proches.

- ✓ Répartir les tâches et les responsabilités entre les membres de l'équipe, le patient, et si pertinent, les proches.
- ✓ Planifier, s'il y a lieu, de façon concertée, le congé hospitalier avec le patient/proches, avec les intervenants des soins de première ligne et de la communauté, dont le médecin de famille et le CSLC.

Le processus entourant un PII comprend 4 grandes étapes : la préparation, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi. À chacune de ces étapes, une contribution particulière et différente des intervenants, gestionnaires et patients/proches est requise. La section suivante présente chacune des étapes, et les rôles associés à celles-ci pour les intervenants et gestionnaires.

A. ÉTAPE DE PRÉPARATION À LA RENCONTRE PII

Gestionnaires :

1. Élaborer un calendrier des rencontres PII et des cas discutés à l'avance et le rendre accessible à tous. Identifier et réserver une salle de rencontre propice aux échanges et
2. Identifier qui sera l'animateur/trice de la réunion PII (*en consultation avec les membres de l'équipe*)
3. Sélectionner les cas pouvant faire l'objet d'un PII (*en consultation avec les membres de l'équipe*)
 - * Utilisation de critères clairement définis / sélection en fonction du niveau de complexité selon divers éléments, tels :
 - problématiques de nature interdisciplinaire (plusieurs disciplines médicales qui interviennent, par exemple en oncologie, en gestion de la douleur, en transplantation d'organe) ou interprofessionnelle (présence d'éléments bio-psycho-sociaux complexes)
 - polymédication avec problème d'observance et risque à la sécurité
 - vulnérabilité sociale (par exemple, absence de réseau de soutien chez un patient âgé vivant seul atteint de plusieurs maladies chroniques)
 - contexte de transition entre des équipes de soins (hôpital à la communauté; équipes intra-hospitalières; équipes inter-établissements (CHSGS à CR)
 - contexte de transition du suivi pédiatrique au suivi adulte
 - complications
 - etc.
4. Si requis, identifier l'intervenant « accompagnateur » ou le « patient ressource » pour soutenir le patient dans son PII
5. Prévoir des outils standardisés pour favoriser la systématisation de la collecte d'informations et éviter le doublement de prise d'information (privilégier un formulaire unique de collecte de données accessibles à tous les intervenants de l'équipe). Si utilisation d'outils standardisés, prévoir la formation de l'ensemble des membres de l'équipe sur la nature de l'outil et son utilisation.

Intervenants concernés par le PII :

1. Recueillir l'information complète, pertinente et synthétisée sur les éléments suivants :
 - État de santé du patient (données médicales, psychologiques, sociales, etc.). Notamment, résultats d'outils d'évaluation & protocoles standardisés et validés, spécifiques à chaque discipline.
 - Historique de soins et de services du patient
 - Objectifs du patient (à long, moyen et court terme, si pertinent), en matière de retombées sur son état de santé et son bien-être
 - Préoccupations du patient (et des proches, si pertinent)
 - Réseau de soutien familial et social
 - Toute autre donnée psychosociale pertinente

(Note : Lors de la réunion d'équipe, chaque intervenant ne dispose que de quelques minutes pour apporter l'information pertinente de sa discipline. Une préparation rigoureuse s'avère donc essentielle. Chaque intervenant doit donc être prêt lors de la discussion et avoir recueilli toutes les informations nécessaires auprès des personnes concernées. Il peut être utile de déterminer en équipe ce qui est pertinent de présenter lors d'une réunion PII par chacun des membres.)
2. Préparer le patient à l'élaboration et à la mise en œuvre du PII, et/ou à la rencontre PII s'il souhaite y assister (section spécifique à **l'intervenant accompagnateur**) :
 - Expliquer les objectifs et l'utilité du PII
 - Informer le patient au sujet des problèmes de santé identifiés et répondre à ses questions
 - Évaluer avec le patient son désir et sa capacité de s'impliquer dans la planification et la gestion de ses soins et services
 - Informer le patient au sujet des différentes étapes liées à la planification des soins et services et le partage des rôles entre les membres de l'équipe
 - Aider le patient à formuler son projet de vie, ses besoins, attentes et objectifs
 - Demander au patient s'il souhaite être représenté par une tierce personne à la réunion PII (s'il n'y assiste pas)
 - Vérifier le niveau de littératie et de littératie en santé du patient et de ses proches, s'il y a lieu
 - Échanger l'information pertinente (verbale et écrite) avec les intervenants de l'équipe concernés
 - Identifier l'interlocuteur clé du réseau du patient, si nécessaire

Si le patient souhaite participer à la réunion PII le concernant :

- Expliquer le déroulement de la réunion PII
- Demander au patient quels sont les intervenants qu'il souhaite voir participer à la réunion
- Demander au patient s'il souhaite être accompagné d'un proche, d'un intervenant « accompagnateur » ou d'un « patient-ressource »
- Demander au patient quels points il souhaite ou non aborder lors de la réunion PII

B. ÉTAPE D'ÉLABORATION DU PII / RENCONTRE PII

Animateur de la réunion PII

1. Présenter l'ordre du jour, la liste des dossiers à discuter et le temps accordé à chaque dossier.
2. Voir à ce qu'un intervenant de l'équipe rédige le PII dans le formulaire prévu à cet effet
3. Voir à ce que le point de vue du patient soit mis à contribution dans l'établissement des objectifs, priorités et processus liés au PII
4. **Si le patient est présent**, favoriser sa participation active à l'élaboration du PII, et s'assurer qu'il prend les décisions finales. S'il n'est pas présent, voir à ce qu'une personne explicitement désignée obtienne son accord sur les propositions soulevées
5. Assurer une répartition adéquate des tâches et des responsabilités entre les intervenants de l'équipe, et spécifier les rôles et responsabilités du patient
6. Préciser les délais de mise en œuvre des différentes interventions du PII
7. Préciser une date de révision du PII
8. Faciliter la compréhension de tous sur les sujets discutés
9. Formuler régulièrement des synthèses. Résumer l'information pertinente en faisant ressortir les forces et les compétences du patient. Préciser les besoins, objectifs et interventions centrés sur le projet de vie du patient (ou aspirations à plus court terme).
10. Faciliter l'expression des points de vue et des préoccupations de tous. Assurer une gestion adéquate des échanges (participation, équité, ouverture, respect, créativité, etc.)
11. Assurer une gestion adéquate du climat (convivial, harmonieux, propice aux échanges, etc.)
12. Assurer une gestion optimale du temps de réunion et des procédures
13. Soutenir l'expression d'émotions et y réagir selon le contexte

Intervenants concernés par le PII

1. Présenter une synthèse de l'information recueillie.
2. Prendre en compte le patient dans sa globalité (c.-à-d., dimensions physique, psychologique, sociale et spirituelle) dans l'ensemble des discussions.
3. Définir les problématiques et les priorités associées à celles-ci.
4. Formuler les objectifs SMART (en matière de retombées sur la santé du patient) en tenant compte du projet de vie et des attentes du patient : Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, situé dans le Temps
5. Déterminer les interventions appropriées pour chacun des besoins ou problèmes prioritaires identifiés après avoir examiné les différentes alternatives possibles, avec leurs avantages et désavantages, les risques et complications potentiels. Spécifier le type d'intervention, la fréquence,

la durée et la séquence ou l'ordonnancement des interventions. Proposer des priorités d'intervention en tenant compte du projet de vie et des attentes du patient

6. Identifier les compétences actuelles de soins du patient, et suggérer des moyens pour aider le patient à mettre en œuvre ses compétences ou développer davantage celles-ci.
7. Partager et reconnaître l'expertise et les savoirs de chacun. Faire preuve d'ouverture face à la diversité des perspectives.
8. Clarifier les rôles et responsabilités de chacun : ceux attribuables aux intervenants et au patient/proche (patients et intervenants doivent comprendre leur propre rôle et celui de leurs partenaires pour définir et atteindre les objectifs souhaités).
9. Déterminer les modalités de suivi des interventions, et la date de réévaluation du plan d'intervention
10. Si pertinent, aborder les aspects relatifs au continuum de soins avec les ressources appropriées du milieu clinique hospitalier ou communautaire (p.ex. : proches, médecins de famille, pharmaciens communautaires, CLSC, organismes communautaires, etc.)
11. Si pertinent, aborder les aspects relatifs au congé du patient du service (p.ex. : éducation thérapeutique, contexte de vie, évaluation des risques, situation familiale et sociale, ressources, etc.)
12. **Si le patient est présent à la rencontre PII**: s'adresser directement au patient lors des discussions, l'inciter à préciser ou compléter les informations présentées le concernant, lui expliquer clairement les avantages, inconvénients, risques et conséquences liés aux choix d'interventions possibles et vérifier sa compréhension de ceux-ci (ainsi que de l'ensemble des sujets discutés), l'encourager à participer activement à l'élaboration de son PII, explorer ses inquiétudes et le soutenir, l'inciter à prendre la décision finale et respecter celle-ci

C. ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE

Si un intervenant pivot ou un gestionnaire de cas est impliqué, il peut s'assurer que les interventions se déroulent telles que planifiées dans le PII.

D. ÉTAPE DE SUIVI

Le suivi des interventions permet d'ajuster le PII et se fera dans des délais plus ou moins courts, selon la complexité et l'instabilité de la situation. Il peut se faire en équipe réduite ou complète, selon la nature des objectifs.

Animateur et intervenants

1. Évaluer si les objectifs visés par le PII ont été atteints ou sont en voie d'être atteints



2. Si les interventions planifiées ne contribuent pas à l'atteinte des objectifs visés, analyser les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été, et reformuler pour tenir compte de ces raisons
3. Déterminer un prochain échéancier de révision